

C'est toute une vallée qui accouche de son projet

Neuf mois de maturation et, en juillet 2011, la communauté de communes Autour d'Anduze (2c2a) devrait donner le jour à son premier projet de territoire. Signe particulier : la population en revendique la paternité et souhaite le voir grandir. Elle a également choisi une méthode d'accouchement alternative, par la voie de la « sociocratie ».



« **D**ès le départ, les élus de la communauté de communes Autour d'Anduze ont souhaité s'appuyer sur une dynamique participative qui impliquait une gouvernance par consentement », prévient Aurélie Génolher, vice-présidente de la communauté de communes Autour d'Anduze (2c2a) déléguée au développement local. Pour dépasser le vœu pieux de « faire participer les habitants » (revendiqué par nombre de collectivités mais dont l'essoufflement s'avère bien souvent la norme), la 2c2a a en effet décidé d'appliquer les règles de la sociocratie (cf. encadré).

Le travail est lancé le 4 décembre 2009, plus de 35 personnes participent à la réunion publique d'information sur la démarche. À l'issue de cette rencontre, un comité technique de suivi, composé d'élus et de citoyens, organise l'assemblée territoriale (AT). Elle est pensée comme la colonne vertébrale du futur projet de territoire et se subdivise elle-même en cinq ateliers thématiques : services et vie sociale, vie associative et culturelle, agriculture, tourisme et économie.

Des intitulés séduisants

L'assemblée territoriale se déroule les samedis matin, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par le sujet de pouvoir y participer. Trois réunions sont programmées entre le 23 janvier et le 24 avril 2011. Sous des intitulés séduisants, elles recouvrent des méthodes bien éprouvées. La réunion « Regard » a ainsi permis de repérer les atouts et les contraintes que les habitants identifient

sur leur territoire. La réunion « Horizon » les a projetés dans les quinze ans à venir. La réunion « Chemin » devrait envisager les actions pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque assemblée territoriale, rassemblant une centaine de personnes, débute par un temps de présentation, de réflexion et de discussion, par groupe, sur la compréhension du sens, puis de validation voire de modification du compte-rendu de la rencontre passée. La seconde partie de la matinée s'organise selon les cinq ateliers thématiques, lesquels traitent des sujets communs et notamment de celui de leur propre atelier, pour aboutir à une synthèse et une validation. Pour agrémenter l'exercice, des papiers de couleur ornent les murs : vert pour l'accord, rouge pour le désaccord et blanc pour l'abstention.

Bilan positif

À mi-parcours de cette gestation, le bilan qualitatif est jugé positif par l'ensemble des intervenants car, de fait, le projet se dessine. Les assemblées territoriales regroupent de plus en plus de monde : « le bouche à oreille » fonctionne bien. Aurélie Génolher avoue même avoir été « surprise par la forte participation de la population, notamment de groupes socioprofessionnels dont ce n'était pas l'usage ».

Les 3-5 ans en activité représentent la majorité des participants, la part des retraités et des fonctionnaires diminue au fil des réunions. Constatant l'absence de jeunes, les élus communautaires ont décidé d'organiser une première rencontre avec une quinzaine d'entre eux en vue de la préparation d'un forum qui leur sera dédié.

Les commerçants (non disponibles le samedi matin) ont invité le comité de suivi à leur assemblée générale et ont rédigé une contribution écrite. Autre acteur économique important du territoire, le parc la Bamboueraie, qui accueille chaque année plus de 300 visiteurs payants, a également sollicité le comité de suivi. Effet collatéral, cette démarche suscite l'intérêt des conseillers municipaux. « Ils sont curieux, ils ne craignent plus une quelconque perte de pouvoir », observe Aurélie Génolher qui reconnaît « qu'avec ce projet de territoire, nous avons cessé d'être dans la défensive pour être dans l'action ».

Pression populaire

Si la naissance s'annonce sous de bons augures, les premiers mois de gestation

furent difficiles. En juillet 2009, la rumeur d'un possible projet de fusion avec une communauté voisine avait amené des habitants à manifester leur opposition ou, tout du moins, leur attachement à la communauté actuelle. Un collectif s'était organisé, regroupant plus de 30 signataires (pour un territoire qui compte moins de 100 habitants). Sous cette pression populaire, les élus avaient lancé cette démarche participative d'un genre nouveau, pour préciser « sur quel territoire voulons-nous vivre à l'horizon des 10 à 15 ans ? » Réponse à la mi-juillet.

Fabienne Boucher

La sociocratie, késako ?

La « gouvernance par consentement » ou « sociocratie » est un mode de prise de décision dont l'objectif premier est de développer la coresponsabilisation des acteurs en stimulant l'intelligence collective.

La méthode d'organisation repose sur la constitution de cercles sociocratiques qui sont des lieux de prise de décision et non des lieux de débat. Ces décisions sont prises « par consentement », c'est-à-dire que « personne ne dit non », selon la règle du « zéro objection » (contrairement au consensus où « tout le monde dit oui »). La communication verticale et horizontale ainsi que l'argumentation y jouent un rôle primordial. « Par cette méthode, il est possible d'éviter les multiples votes sur des détails qui, au final, peuvent avoir un effet pervers et mettre à mal la démocratie participative », explique Joël Raimondi, du cabinet Fides Conseils, qui a accompagné la communauté de communes Autour d'Anduze (2c2a) dans cette démarche.

La sociocratie est notamment pratiquée en Hollande, pays de son fondateur, le chef d'entreprise Gérard Endenburg qui s'est inspiré des travaux de son compatriote Kees Boeke. Ce pédagogue, expert en management, a fait la critique du principe « une personne, une voix » propre à la démocratie représentative, pour s'orienter vers le concept « plus aucune objection argumentée d'aucune personne ».

FB/VL

en bref

358 000 tec en 2020

Le conseil communautaire de Plaine Commune a adopté à l'unanimité, le 23 mars, son plan climat énergie, volet « climat » de son agenda 21. Objectif : passer d'une consommation de 447 000 tonnes équivalent carbone (tec) observée en 2005 à 358 000 tec en 2020 (soit 20 de moins). Le document se décline en soixante-cinq actions dont : la réunion d'un « club efficacité énergétique » des bailleurs sociaux, la rédaction d'une charte de réhabilitation du patrimoine privé existant, la rénovation de l'éclairage public (7 millions d'euros sur quatre ans), la création d'un « espace logistique urbain » pour réduire la circulation des poids lourds...

À l'assaut !

Amiens Métropole lance l'appel d'offres pour la réhabilitation de sa citadelle prévue d'ici 2014. Étendre le site universitaire vers le centre-ville, créer du lien avec des quartiers enclavés, mixer les populations... constituent, pour l'agglomération, un enjeu de mandat. Inscrite dans le contrat de projets État-région, cette reconversion donnera au monument historique toute sa place d'espace public.

